

Image not found or type unknown



Dégats des eaux/propriétaire non-occupant

Par **steevy_old**, le **24/10/2007 à 00:58**

Je suis propriétaire d'un appartement que je loue.
Suite à un dégât des eaux, le locataire a informé son assurance du sinistre.
L'origine du sinistre est un ruissellement d'eau de pluie, qui s'est infiltrée par un fourreau EDF non-bouchonné.
L'expert de l'assurance de mon locataire souhaite me convoquer aux opérations d'expertise et laisse entendre que ma responsabilité peut être engagée.
J'ai une assurance propriétaire non occupant, une option dégâts des eaux limitée à l'aspect immobilier.
De quels recours puis je disposer ?
Merci